



Plan Local d'Urbanisme
Infracommunautaire du Cotentin

Réunion publique

Présentation de l'évolution du PADD

Mardi 23 juin 2026

INTERVENANTS



Commune de La Hague :

- **Madame MAHIER**, *Maire de La Hague*
- **Monsieur DIGARD**, *Adjoint au maire en charge de l'urbanisme*
- **Madame GARCON**, *Responsable Service Domanialité et Urbanisme, Mairie de La Hague*
- **Madame GELDOF**, *Chargée de projet aménagement durable des territoires, Mairie de La Hague*

Agglomération du Cotentin :

Monsieur CHAPON, *Conseiller Délégué en charge de l'urbanisme prévisionnel (PLUi, SCoT...)*

Monsieur KIES, *Directeur Général Délégué Proximité et Aménagement*

Monsieur GINESTET, *Responsable de l'Unité planification*

Monsieur BEAUDEQUIN, *Chargé de projet planification*

DÉROULÉ DE LA REUNION



- 
1. Point d'étape sur l'élaboration du PLUi de La Hague
 2. Présentation dossier de PLUi
 3. Comment le PADD s'articule dans le PLUi ?
 4. Les grandes orientations du projet de territoire (PADD)
 5. Suite de la procédure d'élaboration du PLUi : La concertation

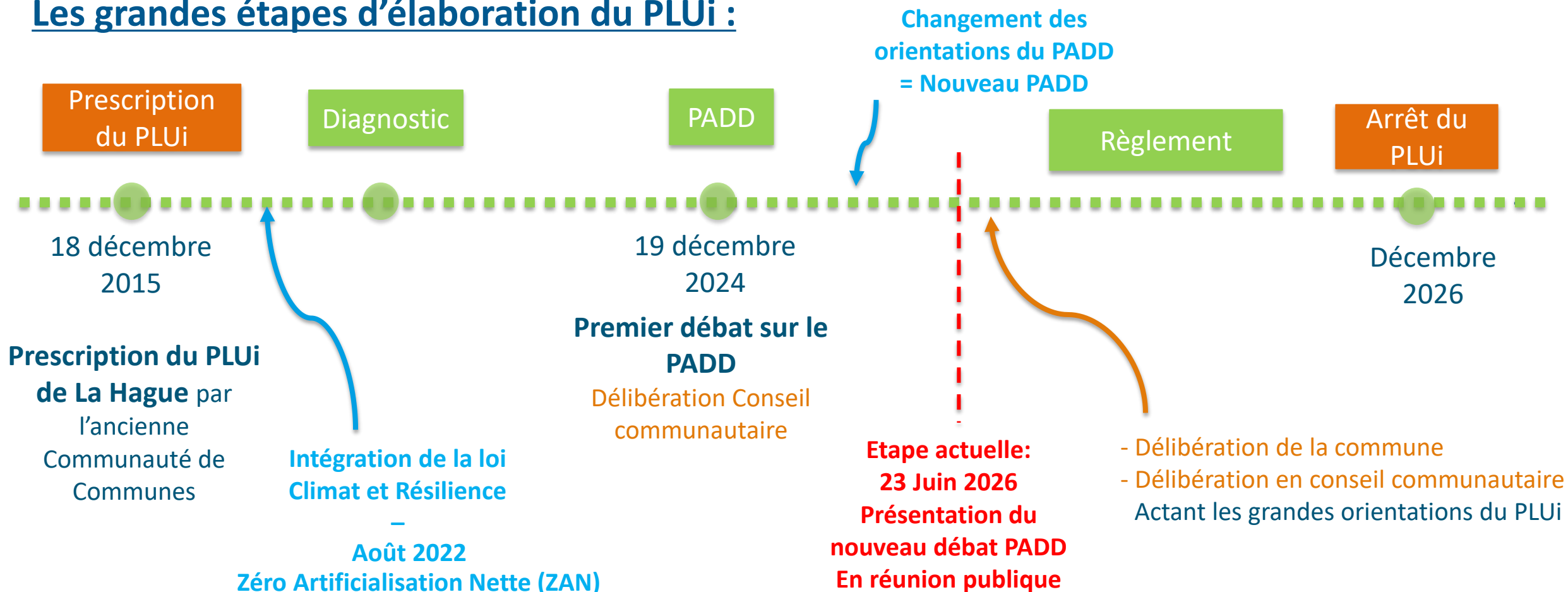


1. Point d'étape sur l'élaboration du PLUi de La Hague

1. Point d'étape sur l'élaboration du PLUi de La Hague



Les grandes étapes d'élaboration du PLUi :





2. Présentation dossier de PLUi

2. Présentation du dossier de PLUi



Composition du dossier de PLUi :

Délibérations

**TOME 0 – Pièces
administrative**

Délibération de prescription, modalité de collaboration, débat sur le PADD, bilan de la concertation, etc.

Le constat et
les enjeux

**TOME 1 – Rapport
de présentation**

Diagnostic, état initial de l'environnement, rapport de justification et les annexes associées, évaluation environnementale, résumé non technique

Les grandes
orientation du PLUi

TOME 2 – PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Traduction
réglementaire
du PADD

TOME 3 – Règlement

Règlement écrit et graphique (zonage par communes + plan des risques + zones inondables)

TOME 4 – OAP

Orientations d'Aménagement et de Programmation :
sectorielles ou thématiques

Pièces annexes qui
s'imposent d'elles-mêmes

TOME 5 – Annexes

Servitudes, Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), réseaux, etc.



3. Comment le PADD s'articule dans le PLUi ?

2. Présentation du dossier de PLUi

L'élaboration du PADD



Le PADD exprime le projet de territoire de la collectivité pour les années à venir.

Diagnostic territorial

Strates réglementaires supra-communales
(Loi Littoral, Code de l'urbanisme, Scot, etc)

Enjeux du territoire
de La Hague

Objectifs d'aménagement et de développement en termes :
d'urbanisme, d'équipements, de paysages, de protection des espaces
naturels, d'habitat, de transports, d'économie, d'énergie, etc

Définition des
objectifs et des orientations =
Projet d' **A**ménagement et de
Développement **D**urables

La définition du : **PADD** => Il sert de base obligatoire aux autres pièces du PLUi

2. Présentation dossier de PLUi



Traduction des orientations du PADD dans les pièces réglementaires du PLUi:

- ☐ **Le règlement graphique** (le zonage + le plan des risques, des haies et des EBC) qui identifie graphiquement chaque zone du territoire
- ☐ **Règlement écrit** qui définit les règles générales ainsi que les règles spécifiques pour chacune des zones
- ☐ **Les Orientation d'Aménagement de Programmation (OAP) :**
 - **Sectorielles** pour chaque zone à urbaniser
 - **Thématiques** définition de grands principes concernant un thème particulier applicable à l'intégralité du territoire
Ex : Trame Verte et Bleue (TVB), Paysage, Air, Climat et Energie

Pièces opposables à toutes demandes d'autorisation d'urbanisme

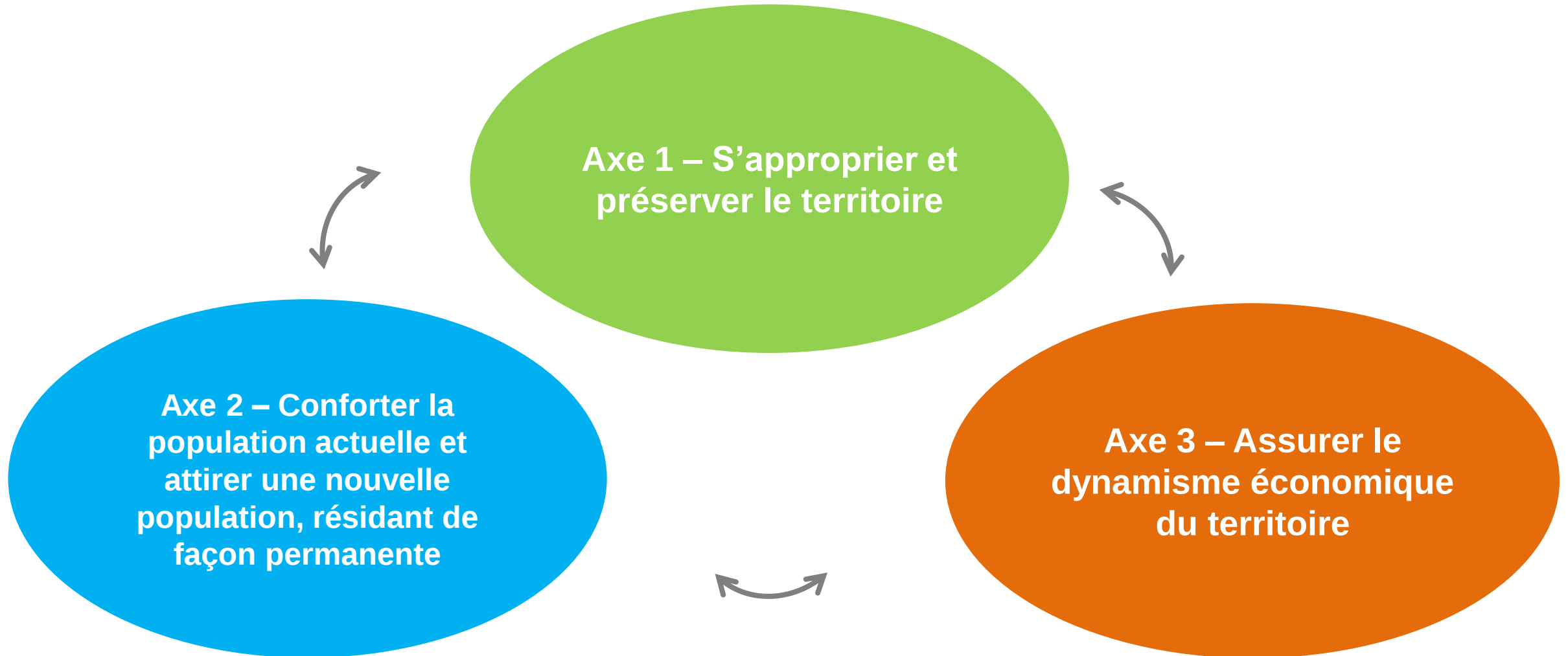


4. Les grandes orientations du projet de territoire (PADD)

4. Les grandes orientations du projet de territoire (PADD)



Un projet de territoire construit autour de 3 axes



4. Les grandes orientations du projet de territoire (PADD)

Le PADD du PLUi de La Hague



Axe 1 : S'approprier et préserver le territoire

Préserver les paysages remarquables de La Hague (agricoles, littoraux et urbains) tout en assurant leur cohérence avec les dispositifs de protection existants. Intégrer le paysage dans les futurs projets afin de concilier préservation et évolution du territoire, sans figer son développement.

- **Orientation 1 : Dessiner les futurs paysages de La Hague autour de la richesse patrimoniale des paysages existants**
 - *Préserver le bocage, façades littorales et paysages urbains traditionnels*
 - *Limiter la banalisation des paysages urbains*
- **Orientation 2 : Conforter le patrimoine naturel pour renforcer la résilience du territoire de demain**
 - *Conforter les trames verte et bleue*
 - *Limiter la consommation d'ENAF*
 - *Préserver la ressource en eau et sa qualité*
- **Orientation 3 : Valoriser les patrimoines à travers une stratégie durable et en maîtrisant l'accueil des visiteurs**
 - *Structurer et valoriser une offre touristique diversifiée en développant un hébergement durable et en organisant les déplacements des visiteurs.*

4. Les grandes orientations du projet de territoire (PADD)

Le PADD du PLUi de La Hague



Axe 2 : Conforter la population actuelle et attirer une nouvelle population, résidant de façon permanente

Développer une offre de logements durable et diversifiée pour accompagner la croissance démographique, en respectant l'organisation en pôles et en assurant mixité sociale et parcours résidentiel. Favoriser une mobilité plus durable et sécurisée en limitant les déplacements contraints et en réduisant les conflits d'usage.

- **Orientation 1. Développer une offre de logements structurée et équilibrée**
- **Orientation 2. Proposer une offre de logements durable et adaptée aux besoins des populations**
- **Orientation 3. Permettre à la population d'adopter des modes de déplacement durables**

Boucles cyclables de La Hague : parcours à vélo à travers les points d'intérêts du territoire.



- Favoriser les mobilités douces et le report modal
- Améliorer leurs accessibilités

4. La modification du PADD - Orientation 2 de l'axe 3

Le PADD du PLUi de La Hague



Axe 3 : Assurer le dynamisme économique du territoire

Conforter un territoire dynamique et équilibré en développant les services, les commerces et une économie diversifiée, au service de la qualité de vie et du développement durable.

- **Orientation 1 : Conforter le maillage d'équipements, de services et de commerces en faveur de la proximité et du vivre ensemble**
- **Orientation 2 : Structurer le développement des espaces industriels, artisanaux et de productions d'énergie**
- **Orientation 3 : Conforter l'activité agricole**
- **Orientation 4 : Soutenir le développement des activités liées à la mer**



- *Renforcer la vitalité des centre-bourgs et le vivre-ensemble de proximité*
- *Améliorer l'accessibilité du territoire via les services publics et le numérique performant*



- *Organiser l'accueil des activités économiques et optimiser les implantations*
- *Assurer une offre foncière suffisante et développer les activités énergies renouvelables*
- *Orientation complétée et précisée par rapport au premier PADD*

4. La modification du PADD - Orientation 2 de l'axe 3



La filière nucléaire - pourquoi n'a-t-elle pas été mentionnée initialement ?

Une réalité historique...

- Une filière nucléaire implantée depuis plusieurs décennies sur le territoire.
- Un secteur économique majeur participant à l'emploi et à l'attractivité de La Hague.
- Un écosystème composé d'activités industrielles, d'entreprises partenaires et de services associés

Le PADD initial accompagnait le développement économique sans identifier explicitement

la filière nucléaire

....qui devient aujourd'hui dans le cadre de ses nouveaux projets une orientation stratégique du projet de territoire

- Les évolutions récentes du contexte national et territorial renforcent le caractère structurant de cette filière.
- Ces évolutions génèrent de nouveaux besoins en matière d'aménagement, de foncier économique, de services, de mobilités et d'équipements.

✓ La modification du PADD vise ainsi à formaliser cette réalité et à mettre en cohérence le projet de territoire avec ses perspectives de développement.



4. La modification du PADD - Orientation 2 de l'axe 3

Concrètement, présentation des ajustement du PADD

- **Axe 3 - Orientation 2 : Structurer le développement des espaces industriels, artisanaux et de productions d'énergie**

Un réajustement qui permet de couvrir l'ensemble des enjeux de la filière nucléaire sur le territoire :

- | | |
|--|---|
|  Conforter la filière nucléaire comme secteur stratégique du territoire |  Relocaliser certaines fonctions tertiaires |
|  Moderniser les installations |  Participer à la décarbonation |
|  Renforcer la sûreté et la sécurité |  Assurer une bonne intégration paysagère |
|  Anticiper les besoins fonciers à long terme |  Concilier économie, emploi local et cadre de vie |
|  Soutenir les entreprises partenaires | |
|  Conforter la zone de Digulleville | |

4. La consommation d'espace projetée

Le PADD du PLUi de La Hague



Le PADD tient compte de l'objectif de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain.

**En intégrant intégrant la
trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
= Obligation réglementaire**

Le projet de La Hague est le suivant (objectifs du
SCOT approuvé en décembre 2022):

- Objectif démographique de 12740 habitants à l'horizon 2040 (+1483 habitants / 2020),
- Production de 1340 logements entre 2022 et 2040, répartis sur les 19 communes déléguées.



*Mobilisation du bâti
existant et densification*



*En limitant l'étalement
urbain*

Encadrer la consommation foncière d'ici 2040 :
30 ha pour l'habitat, **11 ha** pour l'économie et
3,3 ha pour les équipements

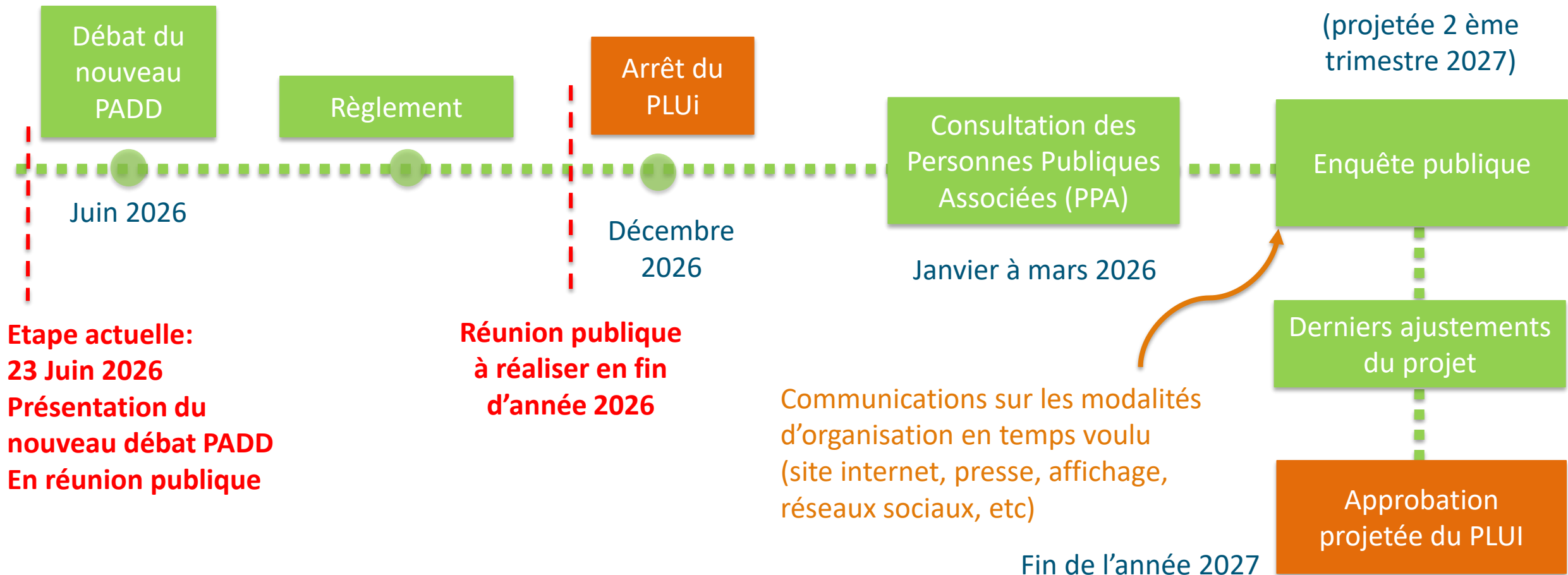


5. Suite de la procédure d'élaboration du PLUI : La concertation

5. Suite de la procédure d'élaboration du PLUI



La suite des grandes étapes d'élaboration du PLUi :



5. Suite de la procédure d'élaboration du PLUI

La concertation



Les objectifs de la concertation :

- **Comprendre** le projet et son intérêt pour l'avenir
- **Expliquer** le projet aux différentes phases
- **S'informer** sur les différentes façon de participer
- **Enrichir** la conception du projet par l'expertise d'usage des habitants du territoire et les acteurs locaux

Quels outils de participation et d'information :



Réunions publiques



Kakémono
disponible à la
mairie



Site internet de
l'agglomération du
Cotentin
(Rubrique Urbanisme
– PLUI)



Registre de
concertation dans
toutes les mairies
délégées



Courrier à Madame la Présidente de la
Communauté d'Agglomération du Cotentin

→ Disponible jusqu'à l'étape d'arrêt du PLUI

Temps d'échange

